



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 05 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 novembre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 11 décembre 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME,
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,
M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : SERVICE CIVIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12 et L.2121-29,

VU le Code du service national,

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, **VU** l'avis favorable de la COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 28 NOVEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses missions, le service jeunesse - Info Jeunes Dax, labellisé « So Mobilité » et « Eurodesk », développe des actions de mobilité vers l'Europe et l'international et qu'il dispose de la possibilité d'accueillir un volontaire international sur des périodes et des missions prédéfinies,

CONSIDÉRANT que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap), sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager auprès d'un organisme d'accueil agréé, sur une durée pouvant varier de 6 à 12 mois. Les volontaires accomplissent une mission d'intérêt général dans l'un des 10 domaines d'action désignés comme prioritaires pour la Nation, d'au moins 24 heures hebdomadaires,

CONSIDÉRANT que le principe de réciprocité permet de recevoir en France un jeune étranger venu expressément pour réaliser une mission de service civique,

CONSIDÉRANT que ce dispositif a pour objectif de mobiliser la jeunesse européenne pour répondre à des enjeux citoyens, civiques et humains de la société,

CONSIDÉRANT que pour pouvoir accueillir des volontaires en Service Civique, la Ville de Dax doit obtenir un agrément,

CONSIDÉRANT que l'agrément est délivré pour une durée de trois ans, modifiable par avenant et qu'il peut être renouvelé sur demande (au minimum 3 mois avant la date d'échéance).

SUR PROPOSITION DE M. MORA Vincent, Conseiller municipal délégué, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la mise en place de l'accueil de volontaires en Service Civique, avec un démarrage dès que possible à partir de janvier 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique auprès de la Direction Régionale Académique Jeunesse Engagement et Sport (DRAJES),

APPROUVE la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires, à la mise en œuvre des missions ainsi qu'à la promotion et à la valorisation du dispositif et de ses acteurs, notamment auprès des jeunes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de Service Civique des volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

**Secrétaire de séance,
M. Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp.

**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »